



SMTD
Syndicat Mixte du Traitement des Déchets
du Bassin Est du Béarn

Extrait du registre des
délibérations
Comité Syndical
Séance du mardi 28 juin 2022

Date de convocation : lundi 20 juin 2022

Séance tenue à 18h30 sous la présidence de Madame Monique Sémavoine, Présidente de Valor Béarn, au Pavillon des Arts.

Étaient présents : Mme Sémavoine, M. Cuyaubé, M. Casabonne, M. Capéran, M. Setier, M. Martin, M. Buron, M. Castet, M. Chagot, M. Denax, M. Dudret, M. Ferrato, M. Soler, M. Lacoste, M. Massignan, M. Lasserre, M. Cazet

Étaient excusés : M. Bernos, Mme Bonnemason-Carrere, M. Chenneviere, M. Faure, M. Lannes, M. Perez, M. Castets, M. Fourquet, M. Brière, M. Coustet, M. Tucou, M. Aurisset, M. Bernet-Urieta, M. Virto

Étaient représentés : M. Calderoni (représenté par Mme Sémavoine), M. Marque (représenté par M. Caperan), Mme Ponneau (représentée par M. Cuyaubé), M. Barban (représenté par M. Martin)

PROCES-VERBAL 28 JUIN 2022

Mes chers Collègues,

Je vous remercie de votre présence à ce Comité syndical un peu spécial puisque nous n'avons qu'une seule délibération à débattre et à voter, mais une délibération importante puisqu'il s'agit ce soir de réformer notre politique des transports, compétence qui revient à notre Syndicat comme vous le savez.

En effet lors de notre dernière séance du 29 mars dernier, je vous avais fait part de ma perplexité sur le dispositif extrêmement complexe qui avait été instauré pour financer les

transports des déchets, à la création du SMTD en 2002, et qui n'a jamais été ni réexaminé ni révisé depuis 20 ans.

Il m'a donc semblé intéressant, en 2022, d'en faire l'étude et éventuellement remettre les choses à plat pour vérifier si les réformes territoriales successives qui ont plusieurs fois impacté le périmètre de nos EPCI, donc de nos adhérents, sont encore cohérentes avec l'équilibre qui avait été recherché il y a 20 ans depuis la création du SIAMELAP... jusqu'à la Loi Notre d'aujourd'hui.

Or justement nous allons voir tout à l'heure que le rapport « contributeurs/bénéficiaires » est devenu inéquitable aujourd'hui et que nos règles de fonctionnement méritent d'être revues.

En effet, des règles de calcul qui avaient trouvé leur justification à la création du SMTD, au nom d'une solidarité territoriale voulue pour faciliter le lancement du tout nouveau syndicat, ces règles apparaissent aujourd'hui totalement dépassées et même inéquitables pour ne pas dire injustes, et de plus juridiquement intenable.

C'est pourquoi 20 ans plus tard, après que le SMTD a développé une offre complète de services aux collectivités pour la gestion des déchets ménagers, tout en réalisant des résultats financiers solides qui permettent une extrême sobriété fiscale, le moment est propice pour nous pencher sur notre politique des transports qui impacte les finances de nos adhérents.

J'avais donc annoncé au dernier Comité syndical du 29 mars, ma volonté de travailler sur une analyse du coût des transports.

Dans un premier temps, j'ai réuni les vice-présidents pour tenter de faire une première analyse de la situation actuelle. Cette analyse s'avérant difficile en raison de la complexité des règles accumulées pendant vingt ans, elle a été conduite avec l'appui d'un bureau d'études indépendant.

Nos collègues Michel Cuyaubé, 1^{er} Vice-Président en charge des Finances, et Fernand Martin, Vice-Président en charge des Transports, épaulés par le cabinet « KPMG », ont travaillé sur des pistes de réflexion.

Puis le 24 mai dernier j'ai convoqué tous les membres du Bureau pour partager l'état des lieux de notre politique de transports et les conséquences des principes de refacturation.

Face au constat unanimement partagé d'une situation actuelle très inéquitable entre les EPCI et globalement dangereuse sur un plan juridique, nous avons décidé tous ensemble de réformer nos pratiques, et nous avons abouti à un consensus de réforme que nous allons vous présenter ce soir sous la forme d'une délibération.

Mais avant d'aborder ce dossier, quelques mots sur la suite de notre réunion : la campagne de communication de Valor Béarn.

Petit rappel : en fin de l'année dernière, nous avons déployé une campagne d'affichage, de spots radio et autres contenus dans la presse afin de promouvoir la notoriété de notre Syndicat auprès du grand public.

En début de cette année, la 2^{ème} phase de cette campagne a consisté à promouvoir les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de chacun de nos adhérents.

Chaque collectivité comme vous le savez, organise sur son périmètre son propre programme, et nous, le Syndicat, nous les accompagnons et coordonnons leurs actions, et désormais nous

leur apportons notre soutien technique et financier pour élaborer en partie leurs propres campagnes de communication au plus près de leurs habitants.

Pour faire un point de cette démarche, j'ai demandé à notre agence de communication -Valeur du Sud- de nous présenter un état d'avancement de notre plan de communication.

En plus de la campagne générique sur le compostage, nous aurons aussi l'exemple de La Communauté de communes de la Vallée d'Ossau qui a réalisé un joli spot vidéo à diffuser sur les sites internet et autres réseaux sociaux.

Je sais que d'autres tournages sont en cours de réalisation (au Sictom Béarn Adour) et j'espère que les autres EPCI auront envie d'en faire autant...

Enfin, dernier point de notre réunion ce soir : j'ai souhaité profiter de cette réunion pour répondre à une sollicitation de notre partenaire CITEO pour organiser une rencontre avec nos élus du syndicat afin de présenter un court métrage intitulé « Faut-il jeter le recyclage ? » qui a pour objectif pédagogique de contrecarrer la désinformation qui circule à propos du tri et du recyclage des déchets en France.

Mme Laure Poddevin, Directrice régionale Sud-Ouest et M. Vincent Etchelamendy, Responsable territorial Nouvelle-Aquitaine se sont déplacés de Toulouse et de Tartas pour nous présenter ce film et animer un court débat, qui d'ailleurs pourra se poursuivre pendant l'apéritif dinatoire qui clôturera exceptionnellement ce Comité syndical de Valor Béarn.

Mes chers Collègues, je crois qu'il est temps de passer à l'ordre du jour.

0 – Procès-verbal du 07/04/2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1 – Réforme de la politique transport

M. Martin fait lecture du projet de délibération.

La Présidente : Je tiens à préciser que certes, le cabinet KPMG a fait des propositions, mais nous en avons ajouté d'autres pour les amener à explorer d'autres pistes. C'est important de souligner que nous ne nous sommes pas contentés d'examiner ce que le cabinet nous proposait. A partir de ce moment, nous avons éliminé les solutions qui nous apparaissaient peu raisonnables ou irréalistes. Mais je laisse le Directeur de Valor Béarn nous dire un mot de cette réforme.

M. Rhaut : Comme l'a très justement expliqué en préambule Madame la Présidente, la politique de transport est un mécanisme qui n'a jamais évolué et que nous jugeons tous très complexe. Chaque année avec les services de la comptabilité, lorsque nous devons réaliser les fameuses « conventions transport », nous nous arrachons les cheveux si l'on peut dire.

Deux grands cas apparaissent :

Dans le premier cas, les EPCI utilisent la compétence transport, c'est-à-dire que vos usagers sont collectés par vos bennes à ordures, en régie ou en délégation de service public. Ces bennes arrivent par la suite à un quai de transfert, géré par Valor Béarn et ce sont par la suite

des camions de notre prestataire, à savoir Paprec, qui les transportent vers nos unités de traitements. Ceci est pour la partie technique.

Pour la partie financière, nous comptons toutes les tonnes que nous transportons dans les camions Paprec et que nous facturons par la suite aux EPCI pour un prix de 17,30 € / t. C'est ce tarif qui avait été voté en 2002 et qui n'a jamais évolué. C'est ce qui s'applique par exemple à la CDAPBP, au SIECTOM, aux Communautés de communes du Haut Béarn et de la Vallée d'Ossau.

Là où le système se complexifie, c'est dans le cas où l'EPCI n'utilise pas notre compétence transport et ce sont alors ses propres moyens de transport qui se rendent dans nos installations.

Le Syndicat facturera toujours 17,30 € / t à l'EPCI, mais nous lui rembourserons une partie de son transport. C'est le cas du Pays de Nay, et partiellement celui du SIECTOM Coteaux Béarn Adour. A la fin de chaque année nous remboursons le montant déclaré par l'EPCI. On peut noter que cela a été également le cas de la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées.

Le résultat est une augmentation des flux financiers particulièrement complexe.

Dans les tableaux que vous avez sous les yeux, vous pouvez voir qu'en 2021, la CDAPBP a payé 550 000 €, le SIECTOM a payé 130 000 €, le Haut Béarn a payé 152 000 €, quant au Pays du Nay, vous observerez que le chiffre est négatif ; la déclaration du montant transporté par leur prestataire, COVED en l'occurrence, excède le montant qui a été facturé au Pays de Nay.

De même, ce que vous pouvez constater, dans les camemberts qui suivent, est que ceux qui produisent le plus sont ceux qui contribuent le plus, sauf dans le cas du Pays de Nay qui a une contribution négative.

Voici la raison pour laquelle Madame la Présidente, les deux Vice-Présidents, MM. Martin et Cuyaubé, épaulés par le bureau d'études KPMG et les membres du Bureau ont décidé d'avancer plusieurs hypothèses pour simplifier ce système, tout en conservant le principe de solidarité territoriale, en gardant l'idée de prix à la tonne et non au kilométrage.

Dans la première hypothèse, nous passerions la contribution de 17.30 € / t à 21.50 €, mais il n'y aurait plus de reversement. Nous compterions toutes les tonnes transportées par Valor Béarn et nous les multiplierions par 21.50 €.

Deuxième hypothèse, les contributions passeraient à 34 € : t, choix que vous comprendrez dans les tableaux suivants.

Troisième hypothèse, la contribution serait de 21 € / t à laquelle s'ajouterait une nouvelle contribution de 4 € pour l'équilibre.

Enfin la quatrième serait la même que la 3^{ème}, avec une contribution de solidarité de 1.50 €.

La Présidente : J'interviens une seconde pour expliquer pourquoi cette contribution de solidarité... Vous le savez, certaines communes du territoire sont très éloignées de nos installations de traitement, et depuis sa création, notre Syndicat a toujours eu à cœur de pas pénaliser ces dernières qui subissent cet éloignement.

M. Rhaut : A l'origine, le coût de transport était assuré par l'ensemble des EPCI, c'est-à-dire que dans les comptes de Valor Béarn, il n'y avait ni résultat ni bénéfice. La solidarité était

basée sur ce tarif de 17.30 € / t.

Le scénario 1 entrainerait un déficit sur les résultats de Valor Béarn de 300 000 €. Dans le scénario 2, il faudrait facturer 34 € pour ne pas être déficitaire. Dans le scénario 3, de la même manière il n'y aurait pas d'impact en appliquant ces tarifs. Enfin, dans le scénario 4, nous ferions varier les contributions de solidarité ce qui aurait un impact de 200 000 €.

Vous pouvez voir également l'impact pour vos EPCI selon le scénario choisi.

La Présidente : Peut-être avez-vous des questions concernant cette solidarité ?

M. Martin : Je pense que l'explication des prix au tonnage plutôt qu'au kilométrage illustre très bien cette solidarité territoriale.

Si nous choisissons par exemple le scénario 1, il y'aurait une incidence pour certains EPCI, mais nous pourrions aisément comprendre que passer de 17.30 € à 21 € est justifié, ne serait-ce que par rapport à l'augmentation des prix des transports.

De plus, il faut aussi constater que deux EPCI paient au réel, à savoir la Communauté de Commune du Haut Béarn et la Vallée d'Ossau.

La Présidente : Nul besoin de vous préciser qu'il est évident que nous avons étudié la faisabilité de ces scénarios, y compris au niveau financier.

M. Cuyaubé : Une chose est certaine, les finances du Syndicat sont excellentes et aujourd'hui nous pouvons tout à fait supporter cette modification.

Si vous me permettez Madame la Présidente, j'aimerais revenir sur la mise en place de cette politique de transport à l'origine. Comme vous nous l'avez rappelé, ce tarif avait été mis en place dans un souci de solidarité mais aussi d'incitation afin d'étendre nos compétences à l'ensemble des collectivités du Béarn. Mais ceci est une photographie d'il y a 20 ans.

Nous n'avons pas augmenté le prix de nos prestations depuis 8 ans et à titre personnel je privilégie le scénario 1 qui offre davantage d'équité à mon sens.

La Présidente : Pour compléter ce que dit notre 1^{er} Vice-Président, l'ensemble des membres du Bureau sont également de cet avis pour privilégier le scénario 1. C'est pour cela que nous vous le soumettons ce soir au vote, vous remarquerez que les montants ne sont pas encore notés sur le projet de délibération car il était important de vous expliquer tout ceci en détail et le cheminement qui a été fait pour arriver à notre choix.

M. Chagot : Combien de temps Valor Béarn peut tenir avec ce choix du scénario 1 ?

M. Cuyaubé : Nous avons étudié la faisabilité de ce choix dans le temps et en effet, jusqu'à la fin du mandat, il n'y aura pas d'incidence pour le Syndicat, car, encore une fois, nos comptes sont excellents.

M. Lacoste : Pardonnez-moi Madame la Présidente, vous avez souligné la complexité des calculs, mais je n'arrive pas à comprendre pourquoi ces différents scénarios ont un impact si différent selon les EPCI.

La Présidente : C'est au regard des pratiques de chacun...

M. Rhaut : Madame la Présidente a raison, prenons l'exemple de l'Agglomération paloise qui ne transporte que sa collecte sélective. Pour le Haut Béarn, Valor Béarn transporte la collecte

sélective mais aussi les ordures ménagères. Si nous modifions les contributions du tonnage transporté, l'Agglomération aura un impact moindre que les autres, néanmoins avec plus de tonnages, ce qui augmente sa contribution. Vous l'aurez compris, en fonction des cas cela varie.

M. Martin : L'important à garder en tête est que nous restons sur une notion de tonnage et qu'avec ce scénario l'esprit de solidarité territoriale est maintenu.

La Présidente : Le système actuel rembourse pour un EPCI des dépenses qui ne sont pas effectuées réellement, de ce fait, même juridiquement, il fallait modifier ce système. De plus, je vous rappelle que c'est la première augmentation en 20 ans. Je vous propose de passer au vote.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

La Présidente : Je vous remercie chaleureusement pour votre présence et il était important, pour une telle modification, que ceci soit voté à l'unanimité.

Tout autre chose, nous allons à présent ouvrir le volet communication de notre soirée avec la projection d'un film de CITEO.